

TRINOME
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 6 rue Armand Bloch, 25200 MONTBELIARD
RCS BELFORT 937 629 129

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six décembre,
A 09 heures,

Les associés de la société TRINOME se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Matthieu COLLIN, en sa qualité de Président de la Société.

Jonathan JOUVE est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3 000 actions sur les 3 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- le contrat d'apport conclu le 26 décembre 2024 avec les sociétés DIESE INVEST, JJ INVEST, MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT au profit de la société TRINOME,
- le rapport de la société SOFIGEC AUDIT commissaire aux apports,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du contrat d'apport, du rapport du président, et du rapport du commissaire aux apports,**
- **Approbation de l'apport consenti à la Société, de son évaluation et de sa rémunération,**
- **Augmentation du capital social de 1 290 000 euros par voie d'apport de droits sociaux,**
- **Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,**
- **Modifications statutaires corrélatives à l'augmentation de capital,**
- **Modifications statutaires rectificatives**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président donne lecture du rapport du président, du contrat d'apport et du rapport du commissaire aux apports.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- d'un contrat d'apport en date du 26 décembre 2024, à MONTBELIARD, aux termes duquel diverses sociétés font apport à la Société de 200 actions qu'elles détiennent chacune dans la société CETEC, savoir :

- SAS DIESE INVEST, 200 actions,
- SAS JJ INVEST, 200 actions,
- SAS MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT : 200 actions,

Les 600 actions évaluées globalement à la somme de 1 290 000 euros, soit 2 150 euros pour chaque action.

- du rapport de la société SOFIGEC AUDIT, commissaire aux apports désigné à l'unanimité des associés en date du 28/11/2024,

Approuve à l'unanimité cet apport aux conditions stipulées à l'acte d'apport et l'évaluation qui en a été faite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du contrat d'apport et du rapport du président, déclare approuver dans toutes ses dispositions ledit contrat et décide à titre de rémunération des apports approuvés au titre de la première résolution d'augmenter le capital social de 1 290 000 euros pour le porter de 3 000 euros à 1 293 000 euros, au moyen de la création de 1 290 000 actions nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées, à raison de 1 290 000 actions nouvelles apportées et attribuées aux apporteurs en proportion de leurs apports, à savoir :

- SAS DIESE INVEST, 430 000 actions,
- SAS JJ INVEST, 430 000 actions,
- SAS MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT, 430 000 actions,

Les actions nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital entièrement assimilées aux actions anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Leurs droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à cette date de réalisation.

Ces actions seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate, par suite de l'adoption des résolutions qui précèdent, que l'augmentation de capital qui en résulte est définitivement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 6 - APPORTS

Les soussignés apportent à la Société :

*« La société DIESE INVEST, apporte en numéraire la somme d'un montant de 1000 euros,
La société JJ INVEST, apporte en numéraire la somme d'un montant de 1000 euros,
La société MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT, apporte en numéraire la somme d'un montant de 1000 euros »*

Apports en numéraire

Une somme en numéraire de trois mille euros (3 000,00 euros), correspondant à 3 000 actions de numéraire, d'une valeur nominale d'un euro (1 euro) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 25/10/2024 par la banque BNP PARIBAS, Agence de Belfort, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste des associés ayant souscrit avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées.

La somme totale versée par les associés, soit 3 000,00 euros, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.

« Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 décembre 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 290 000 euros, au moyen des apports effectués par les sociétés DIESE INVEST, JJ INVEST et MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT de 200 actions que chacune de ces sociétés possède dans le capital de la société CETEC.

Ces apports ont été rémunérés par l'attribution aux apporteurs de 1 290 000 actions nouvelles de 1 euro chacune, dans les proportions suivantes :

- SAS DIESE INVEST, 430 000 actions,
- SAS JJ INVEST, 430 000 actions,
- SAS MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT : 430 000 actions »

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt-treize mille euros (1 293 000 euros).

Il est divisé en 1 293 000 actions de 1 euro chacune, de même catégorie."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de numéroter les pages des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte d'une erreur dans la numérotation de l'article 41 qui aurait dû porter le numéro 40 et décide de le corriger de la manière la suivante :

ARTICLE 40 - FORMALITÉS DE PUBLICITÉ - POUVOIRS - FRAIS

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MATTHIEU COLLIN INVESTISSEMENT

Matthieu COLLIN

Signé par Matthieu COLLIN
Le 28/12/24

ID: tx_DxJyeva5Y3xm

Signed with

Universign

DIESE INVEST

Brice JACQUEMIN

Signé par Brice JACQUEMIN
Le 27/12/24

ID: tx_DxJyeva5Y3xm

Signed with

Universign

JJ INVEST

Jonathan JOUVE

Signé par Jonathan JOUVE
Le 29/12/24

ID: tx_DxJyeva5Y3xm

Signed with

Universign

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

MONTBELIARD

Le 14/01/2025 Dossier 2025 00000521, référence 2504P03 2025 A 00044

Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Zero Euro

Montant payé : Zero Euro

HEDNA Abderrahim
Contrôleur des Finances Publiques